

**AUTORISATION D'EXPLOITATION DU TITRE
"REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE"**

Références: a) LC du BHI 25/1999 du 31.5.99
b) LC du BHI 4/2000 du 19.1.00

Monsieur,

Comme il est indiqué dans la lettre circulaire 4/2000, le Comité de direction a négocié avec le secteur privé l'autorisation d'exploitation du titre "Revue Hydrographique Internationale".

Des négociations ont eu lieu avec deux éditeurs: Elsevier Science (RU), éditeur d'un grand nombre de journaux spécialisés en sciences marines et GITC (Pays-Bas), éditeur d'une série de journaux sur les levés et la géomatique.

Les propositions des deux compagnies étaient similaires, mais en raison d'une restructuration organisationnelle, Elsevier a retiré son offre. Les conditions d'exploitation avec GITC, telles qu'elles ont été provisoirement fixées, incluraient les obligations suivantes au cours d'une période initiale de cinq ans:

Obligations du GITC

- Produire et distribuer la Revue hydrographique internationale (RHI) en anglais seulement, deux fois par an;
- Expédier jusqu'à 3 exemplaires de chaque numéro à un maximum de 75 adresses d'États membres, à travers le monde, à titre gracieux. Le nombre total d'exemplaires gratuits ne devrait pas dépasser 225 par numéro;
- Inclure un directeur du BHI dans le Comité d'édition de la RHI;
- Convenir avec le BHI de la présentation de la Revue.

Obligations du BHI

- Autoriser le GITC à publier la RHI;
- Autoriser l'emploi du logo de l'OHI et le titre Revue HI sur la couverture;
- Fournir au GITC tous les noms et adresses corrects des abonnés
- Attribuer au GITC un espace d'exposition gratuit en vue d'assurer la promotion de la RHI lors des Conférences de l'OHI;
- Verser une contribution financière de 55 000FF minimum par an (révisable chaque année en fonction de l'indice des prix).

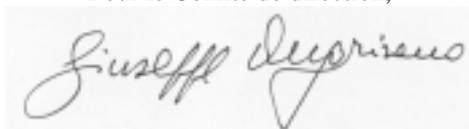
Le contrat provisoire a été communiqué à un juriste pour avis.

Le Comité de direction pense que la présente initiative aidera à réaliser les objectifs des programmes de l'OHI (programmes 3¹ et 4² du plan stratégique) tout particulièrement en matière d'échange de l'information technique et contribuera à l'application de celle-ci à un plus vaste domaine d'activité (applications SIG des données hydrographiques par exemple). La valeur des travaux des services hydrographiques connaîtra également une diffusion beaucoup plus large.

Le Comité de direction soumet par la présente ce projet à l'approbation et, le cas échéant, aux commentaires des États membres. Il vous est demandé de bien vouloir faire parvenir le Bulletin de vote ci-joint (Annexe A) au BHI **avant le 1er juin 2000.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giuseppe Angrisano', is centered on a light gray rectangular background.

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

P.J. Annexe A (Bulletin de vote)

¹ Programme 3 - Coordination et soutien en matière de techniques et de normes

² Programme 4 - Relations publiques et soutien apporté à la gestion générale

BULLETIN DE VOTE
(à retourner au BHI avant le 1er juin 2000)

Comité de direction
Bureau hydrographique international
B.P. 445
MC 98011 Monaco CEDEX
Principauté de Monaco
Télécopie : +377 93 10 81 40
Mél : info@ihb.mc

Etat Membre _____

Date de réponse _____

**AUTORISATION D'EXPLOITATION DU TITRE
"REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE"**

1. Approuvez-vous l'accord à GIRC d'une autorisation d'exploitation du titre "REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE" ?

OUI

NON

2. Approuvez-vous les conditions d'exploitation précisées en page 1 de la présente Lettre circulaire ?

OUI

NON

COMMENTAIRES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature :